



3003 Berne

OFT; dmm

POST CH AG

Envoi par courrier électronique

Aux destinataires
selon la liste

Référence : BAV-313.300-6/10/2

Événement administratif :

Votre référence :

Ittigen, le 6 février 2024

Conventions d'objectifs dans le TRV : ouverture de la consultation des milieux intéressés concernant le guide et les conventions-type.

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans notre courrier du 6 décembre 2023 relatif à la procédure de commande du trafic régional de voyageurs (TRV) 2025-2026, nous avons le plaisir de vous solliciter dans le cadre de la consultation des milieux intéressés portant sur le guide et les conventions d'objectifs-type.

Un des éléments essentiels découlant de la réforme du TRV, consiste à conclure à l'avenir des conventions d'objectifs avec les entreprises de transport (ET) indemnisées dans le TRV, de manière systématique au niveau national. L'art. 31^{er} de la nouvelle loi sur le transport de voyageurs (LTV, RS 745.1)¹ introduit en effet une obligation de conclure des conventions d'objectifs, sous réserve de cas dérogatoires qui seront définis au niveau de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV ; RS 745.16)².

Dans l'attente des dispositions définitives, l'OFT souhaite d'ores et déjà informer les parties prenantes sur les outils qu'il compte mettre en œuvre pour répondre aux besoins d'uniformisation et d'aide aux commanditaires et aux ET. Ces outils ont été élaborés par un groupe de travail constitué de 7 cantons, de l'OFT et de l'entreprise Rapp, qui a apporté son soutien au projet. Deux *sounding board*, regroupant des représentants des cantons et des ET se sont tenus au cours des travaux menés, une première pour présenter le projet à la fin de la phase « concept », et une seconde fois pour présenter le projet de guide.

Le guide a pour but d'apporter une aide pratique pour l'élaboration de conventions d'objectifs dans le TRV. Il répond aux questions relatives aux conditions-cadres (bases juridiques, planification, responsabilité, durée, etc.), à la procédure pratique (choix du type, temps nécessaire) ainsi qu'aux principales

¹ [FF 2022 3210 - Loi sur le transport de voyageurs... | Fedlex \(admin.ch\)](#)

² https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/55/cons_1



questions relatives au contenu concret des conventions. Il est complété par 3 conventions-types qui visent à réduire la charge de travail liée à l'élaboration d'une convention d'objectifs, tout en laissant la possibilité de tenir compte de la situation spécifique d'une ET, d'un canton ou d'une région.

La version définitive de ces documents devrait être publiée entre l'été et l'automne 2024, parallèlement à la version définitive des ordonnances. La mise en vigueur de la loi et des ordonnances modifiées est prévue pour le 1^{er} janvier 2025. La mise en œuvre concernant les conventions d'objectifs est prévue dès la période d'offre TRV 2027-2028.

L'OFT vous soumet ces documents en version projet pour information et éventuelle prise de position, en particulier sur de possibles points manquants ou à clarifier. Pendant la durée de la mise en consultation, vous pouvez télécharger les documents à partir du site Web de l'OFT :

www.bav.admin.ch > Publications > Consultations > Débats consultatifs de l'OFT > Conventions d'objectifs TRV : guide et conventions-type.

Conformément à la loi du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF), au plus tard d'ici au

12 avril 2024

à l'adresse électronique suivante : finanzierung@bav.admin.ch

Sans réponse de votre part à la date indiquée, nous partirons du principe que vous êtes d'accord avec les projets de document.

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez vous adresser à Marie de Martignac (marie.demartignac@bav.admin.ch; 058 462 53 14).

Nous vous remercions vivement de votre intérêt et de votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports

Martin von Känel
Sous-directeur

Michel Jampen
Chef de section Trafic voyageurs

Destinataires :

- Services cantonaux des transports publics
- Entreprises de transport indemnisées selon la LTV
- CDCTP, Maison des cantons, Speichergasse 6, 3000 Berne 7
- Union des transports publics (UTP), Dählhölzliweg 12, 3000 Berne 6

Copie par courriel à :

- Membres du groupe de travail
- Membres du *sounding board*
- AFF, Bundesgasse 3, 3003 Berne
- Remontées Mécaniques Suisses, Giacomettistrasse 1, 3006 Bern

Interne par pointeur :

- FÜ, VOM, jam, pv (tous), km